



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Indonésie

Résumé

La Directrice générale présente ci-après la note de pays concernant le programme de coopération avec l'Indonésie pour la période 2000 à 2005.

La situation des enfants et des femmes

1. Dans les 20 années qui ont précédé la récente crise économique, l'Indonésie a fait d'énormes progrès dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant. D'après le Bureau central de statistique, entre 1976 et 1996, la pauvreté est tombée de 40 % à 11 %, et le revenu annuel par habitant est passé de 70 dollars à 1 080 dollars. Mais, depuis le milieu de 1997, les familles indonésiennes subissent le contrecoup des crises économiques et politiques, et la pauvreté est remontée à 24 %, touchant 50 millions de personnes dans un pays de 210 millions d'habitants. Les efforts déployés pour réaliser les objectifs

du Sommet mondial pour les enfants ont remporté des progrès spectaculaires, mais il faut encore renouveler les engagements dans un certain nombre de domaines. Par exemple, bien que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans soit tombé de 103 à 71 pour 1 000 naissances vivantes entre 1986 et 1996, les disparités entre les provinces demeurent importantes, allant de 30 dans la province de Yogyakarta à 149 dans le Nusa Tenggara occidental.

2. En 1997, seulement 55 % des bébés avaient reçu toute la gamme des immunisations, et 54 % des mères avaient reçu deux doses d'anatoxine tétanique. La prévalence de la diarrhée chez les jeunes enfants a très légèrement baissé ces dernières années, et les affections respiratoires aiguës étaient responsables de 35 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. La tuberculose, avec 500 000 nouveaux cas signalés chaque année dans l'ensemble de la population, est un autre souci majeur. En outre, si la prévalence du VIH/sida dans l'ensemble du pays est encore très faible, dans plusieurs provinces et dans la zone métropolitaine de

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif au présent rapport, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera présenté au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2000.

Jakarta, on estime que 2 à 3 % des personnes travaillant dans la prostitution sont séropositives.

3. Le niveau de mortalité maternelle reste inacceptablement élevé : pour 100 000 naissances vivantes, on estime à 334 le nombre de femmes mortes en couches. Les causes fondamentales sont la pénurie de personnel qualifié dans les services de santé, le manque de transports, l'aiguillage tardif sur un service hospitalier, et la mauvaise qualité des services de soins d'urgence. Dans l'ensemble, environ la moitié de toutes les naissances bénéficie de la présence de personnel qualifié, mais ce chiffre varie lui aussi considérablement selon les provinces. Pour le Nusa Tenggara occidental par exemple, il n'est que de 24 %.

4. L'état nutritionnel des enfants et des femmes continue d'être une cause de préoccupation urgente. À l'âge de 5 ans, 30 % de tous les enfants souffrent d'insuffisance pondérale. D'après une enquête menée dans 15 provinces, la cécité due à l'avitaminose A a considérablement baissé entre 1978 et 1992, passant de 1,3 % à 0,33 %, mais certains indices laissent à penser que la crise économique a inversé cette tendance. La moitié de toutes les femmes et des enfants de 5 à 14 ans souffrent d'anémie ferriprive. Le nombre de bébés ayant un poids insuffisant à la naissance (moins de 2 500 grammes) est estimé à 10 %, mais ce chiffre est probablement en deçà de la réalité étant donné le grand nombre de mariages précoces et de mères souffrant de malnutrition.

5. Du côté positif, l'incidence du goitre chez les enfants scolarisés est tombé de 28 % à 10 % entre 1987 et 1998, et 65 % des ménages consomment désormais suffisamment de sel iodé. L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement a considérablement augmenté ces dernières années, atteignant respectivement 76 % et 65 % de tous les ménages en 1998. Toutefois, il y a un décalage de 25 % entre le taux de desserte des zones urbaines et rurales, et dans quatre provinces moins de la moitié de tous les ménages dispose de systèmes d'assainissement adéquats.

6. Au cours des 20 dernières années, le niveau d'éducation s'est beaucoup amélioré et, en 1998, l'alphabétisation des adultes avait atteint 93 % pour les hommes et 85 % pour les femmes. Le taux net d'inscription dans les écoles primaires dépasse 90 %, et 52 % des enfants sont inscrits dans les écoles secondaires du premier cycle. Toutefois, 6,4 millions d'enfants dans la tranche d'âge de 7 à 15 ans ne vont pas à l'école, et l'accès à l'éducation est un problème majeur pour un grand nombre d'enfants, en particulier pour les filles de familles pauvres.

7. La situation économique difficile force un nombre de plus en plus grand d'enfants à travailler à des emplois

dangereux ou dans lesquels ils sont exploités, surtout dans les zones urbaines. On estime à 30 % le nombre de prostitué(e)s de moins de 18 ans. Du fait d'un environnement familial instable, aggravé par la crise récente, un grand nombre d'enfants se retrouvent à la rue. Il est difficile de faire face à ces problèmes, en partie parce qu'il n'y a pas de définition juridique de l'«enfance maltraitée», et qu'il n'existe pas de système établi pour signaler les cas de mauvais traitements, ni de système cohérent de protection. Il n'y a aucun chiffre officiel sur la mesure dans laquelle les registres des naissances sont complets, ni sur les disparités régionales ou ethniques.

Les enseignements tirés des programmes de coopération passés

8. La crise financière et économique qui a frappé au milieu de l'année 1997 a amené un réajustement du programme de pays de l'UNICEF lors de l'examen à mi-parcours effectué en 1998 (voir E/ICEF/1999/P/L.4). Trois programmes et 14 projets ont été réorganisés en quatre programmes d'action face à des crises. Par cette réorganisation, on cherchait à contrer les effets spécifiques de la situation d'urgence tout en restant fidèle aux objectifs et aux principes énoncés dans le plan directeur. Le prochain programme de pays tirera les enseignements de cette expérience d'action face à des situations de crise. Parmi les plus importants de ces enseignements, on a déterminé : a) qu'un ensemble limité de stratégies et d'éléments de programme efficaces est essentiel à la réussite de la mise en oeuvre dans toute une série de domaines de fond; et b) que les institutions locales et les traditions d'entraide au niveau de la famille et de la communauté sont particulièrement importantes en Indonésie, et qu'il faut les appuyer, les renforcer et les cibler de façon à appliquer les droits et satisfaire les besoins des enfants et des femmes.

9. Le programme de pays en cours affecte un montant considérable de ressources aux initiatives de renforcement des capacités locales mais, du fait qu'ils ne se concentrent pas suffisamment sur le fond, leur effet sur les problèmes des enfants et des femmes est limité. Par ailleurs, l'environnement politique entrave la mise en oeuvre des politiques de décentralisation, de participation communautaire et d'intégration des services en une action efficace.

10. Les objectifs du programme se sont révélés difficiles à mesurer dans certains domaines et ne correspondaient pas toujours aux activités effectivement menées. La mise à l'essai pilote des activités proposées et un contrôle plus systématique auraient probablement permis une plus

grande efficacité. Si les dépenses ont été régulières à plus de 80 %, il y a eu une tendance à déboursier des sommes importantes très tard au cours de l'exercice financier, ce qui a entraîné un taux correspondant d'impayés dans le versement de l'assistance en espèces au Gouvernement. L'effet cumulatif a été de raccourcir le temps disponible pour l'exécution des projets.

11. Plusieurs composantes du programme de pays en cours ont illustré l'avantage comparatif de l'UNICEF dans des campagnes de mobilisation sociale de grande envergure comme les Journées nationales d'immunisation et la campagne pour le retour à l'école. Il existe de grandes possibilités d'établir des partenariats fructueux dans ces efforts de mobilisation. Les organes nationaux et provinciaux de protection de l'enfance, par exemple, peuvent devenir d'importantes filières pour les initiatives pilotes, et le travail en coopération avec les organisations non gouvernementales et les groupes religieux pour traiter des problèmes de protection de l'enfance et de parité entre les sexes offre un potentiel inutilisé considérable.

12. Les relations promotionnelles de l'UNICEF avec une vaste gamme de dirigeants de la société civile indonésienne, en dehors de la hiérarchie gouvernementale, se sont révélées fort utiles pour ce qui est d'assurer que les besoins et les droits des enfants restent au premier rang des priorités, même lorsque le paysage politique en Indonésie – et plus récemment au Timor oriental – se modifiait radicalement.

Stratégie proposée pour l'exécution du programme de pays

13. L'objectif primordial du programme de coopération entre le Gouvernement indonésien et l'UNICEF pour 2001-2005 est d'appuyer l'exercice des droits des enfants et des femmes, et de réaliser au maximum leur potentiel de développement. Les stratégies seront axées sur les familles et les communautés, qui sont les principales gardiennes de leurs membres, et viseront surtout à les équiper et à leur donner les moyens de prendre en connaissance de cause des décisions dans des domaines comme les soins de santé préventifs et curatifs, l'éducation, la stimulation psychosociale et la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation. Si les familles et les communautés doivent être sur l'avant-scène, la vigilance à ces niveaux doit être soutenue et renforcée par des services disponibles et accessibles lorsqu'il y a besoin d'assistance spécialisée. Pour assurer la protection de ceux qui se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables, il faudra des

interventions spéciales sur le plan juridique et celui des politiques et des programmes.

14. Pour améliorer la condition de la femme, il faut que soient reconnus ses rôles multiples de citoyenne, de mère, de dispensatrice de soins, d'éducatrice, de dirigeante communautaire et de membre productif de la société. Il faut aussi tenir compte de ses besoins particuliers (grossesse, enfantement, allaitement, etc.).

15. Le nouveau programme de pays tirera pleinement parti des nouvelles lois sur l'administration locale et la décentralisation financière, qui ouvrent la voie à un fort élargissement de la participation populaire à l'établissement des ordres du jour et à la prise de décisions concernant la répartition des ressources. On cherchera à établir des partenariats avec les organisations communautaires, les groupes religieux et le secteur privé, pour faire connaître leurs droits aux familles et aux communautés et les aider à se faire entendre.

16. Toutes les approches citées plus haut seront renforcées par des activités de promotion et de mobilisation dans le cadre des structures plus ouvertes, démocratiques et décentralisées qui commencent d'apparaître en Indonésie. Les législatures nationales et provinciales et les organes administratifs locaux seront parmi les acteurs institutionnels clefs qui fourniront les politiques et l'appui administratif. Les médias et les organisations de la société civile seront mobilisés pour assurer que la répartition des ressources publiques pour des services essentiels corresponde aux droits et aux besoins reconnus des enfants et des femmes.

17. Cinq programmes ont été définis pour la coopération entre le Gouvernement indonésien et l'UNICEF en 2001-2005. Pour ce qui est de l'élaboration des politiques et de la promotion, tous les programmes chercheront à avoir un impact national, tandis que certains programmes spécifiques seront exécutés dans 40 districts et municipalités de huit provinces. L'assistance de l'UNICEF permettra à ces groupes d'identifier les besoins prioritaires qui leur sont propres et d'y répondre. Les plus prometteurs de ces efforts serviront de modèle pour l'application de la stratégie à une plus grande échelle.

18. Dans le cadre du programme de soins maternels et infantiles, on encouragera des soins efficaces au foyer pour les jeunes enfants et les femmes, ainsi que la prévention et le traitement précoce des maladies. On financera les visites à domicile d'agents de première ligne et on renforcera les activités communautaires qui encouragent les bonnes méthodes et les bons comportements en matière de soins. On cherchera aussi à améliorer la qualité des soins

fournis par les services, en insistant sur l'aiguillage vers les services appropriés et les liens d'appui mutuel entre les villageois et les centres de santé des sous-districts.

19. Dans le cadre du programme d'éducation de base pour tous, on se concentrera sur les problèmes structurels qui entravent l'accès à la scolarisation, contribuent aux taux élevés d'abandon scolaire et affectent la qualité du système éducatif. On s'attachera à mieux préparer les enfants à l'éducation scolaire, en renforçant l'autonomie et la gestion locale des ressources en matière d'éducation, et en promouvant la participation active des associations d'enseignants et de parents d'élèves au processus d'éducation. On cherchera également à atteindre les femmes et les jeunes non scolarisés, en offrant des activités permettant aux personnes se trouvant en dehors du système scolaire classique de se préparer à la vie active et d'acquérir une alphabétisation fonctionnelle.

20. Dans le cadre du programme en faveur des enfants ayant besoin d'une protection spéciale, on appuiera la protection sociale et juridique contre toutes les formes de discrimination, de violence, d'exploitation, de sévices et d'abandon d'enfants tant dans les zones urbaines que rurales, une attention particulière étant accordée aux petites filles. Parmi les domaines visés on peut citer l'exploitation sexuelle commerciale, la vente et le trafic d'enfants, les enfants maltraités, les enfants des rues, les registres des naissances et la justice pour mineurs. Le programme aidera à renforcer la capacité des organes nationaux et provinciaux de protection de l'enfance, et appuiera la réforme législative et une meilleure application des lois en vigueur.

21. Dans le cadre du programme d'élaboration de politiques et de promotion, l'assistance de l'UNICEF permettra de promouvoir l'adoption de politiques, de lois et de programmes qui mettent les droits des enfants et des femmes en tête de liste des préoccupations du Gouvernement et de la société civile. On appuiera l'élaboration des politiques tant au niveau national que sous-national en développant les partenariats, en menant des activités de promotion fondées sur des données, et en entreprenant des activités de mobilisation sociale englobant le Parlement, les partis politiques, les organes administratifs locaux, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. En outre, on contrôlera les réalisations du programme de pays par rapport aux objectifs fixés, on appuiera les bilans d'étape pour apporter des rectifications à mi-parcours, et on suivra les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial.

22. Le vaste archipel indonésien est sujet à toute une variété de catastrophes naturelles – tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations – qui ont un effet dévastateur sur la vie de tous les jours et entraînent des conséquences négatives pour les populations touchées. De même, comme l'ont montré les événements récents, les perturbations économiques et les troubles sociaux peuvent poser de graves menaces pour la vie et le bien-être des enfants et des femmes. Le programme d'appui d'urgence permettra de répondre aux besoins prioritaires des enfants et des femmes dans des situations d'urgence. On s'attachera surtout à répondre rapidement aux besoins immédiats et à court terme des enfants et des femmes, grâce à des apports organisés à l'avance (aliments fortifiés, eau et installations d'assainissement, fournitures médicales et pédagogiques, et interventions pour faire face aux traumatismes psychosociaux).

Projet de budget du programme

Montant estimatif du programme de coopération, 2001-2005^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Soins de santé maternelle et infantile	8 500	45 000	53 500
Éducation de base pour tous	4 250	14 000	18 250
Enfants ayant besoin d'une protection spéciale	3 000	16 000	19 000

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Élaboration de politiques et promotion	5 900	8 000	13 900
Appui d'urgence	1 250	–	1 250
Coûts multisectoriels	2 500	–	2 500
Total	25 400	83 000	108 400

^a Ces chiffres, purement indicatifs, sont sujets à modification une fois que les données financières globales seront connues.